

ASL La joie de vivre
M. Martin Alain
3 Allée Fernand Raynaud
83400 Hyères
asl.joiedevivre@orange.fr
Mob : 06 78 92 59 93

Hyères le 22/07/2020
CDIHMO.M. Duplaquet Gilles
3 Allée des Loriots, 83400 Hyères
cdihmo2020@gmail.com
Mob : 06 18 57 12 23 / 06 63 44 56 82 / 06 74
41 48 79

Lettre suivie : 1K 031 479 0481 1

Monsieur le Président.

Vous nous avez informé de la création de votre association CDIHMO, de ses objets, et de votre proposition de nous y voir adhérer.

Les membres de notre syndicat/bureau ont examiné de cette proposition et en préalable tiennent à vous faire part de la situation, selon les thèmes que vous citez.

- Sur le plan de la sécurité incendie, la cartographie de notre lotissement est conforme à ce qui est consigné sur le site internet « remocra ». Nous disposons de 6 PEI >60m3/h pour couvrir la totalité de notre lotissement.
- Concernant l'OLD, nous avons fait abattre en 2014 par l'ONF sur une superficie de 3,3 ha 163 pins d'Alep sur la bande des 50 m qui jouxte les constructions notre lotissement. En 2018, toujours par l'ONF, nous avons fait élaguer les arbres à hauteur de 2,50 m, abattre et débiter les arbres morts sur la parcelle 106 de 1,7 ha.

Nous pensons satisfaire à nos obligations légales tant du point de vue des PEI que de l'OLD
Par ailleurs, aucune transaction immobilière depuis la parution de l'arrêté préfectoral 2017/01 004 n'a fait l'objet d'opposition de la part des autorités.

Outre cette situation légale et règlementaire, nous vous informons que nous sortons de 20 années de procédures juridiques à l'encontre de la banque qui s'était portée garante de la bonne fin des travaux du lotissement. Ces mésaventures juridiques ont rendu les colotis de notre ASL très prudents quant aux engagements futurs.

Compte tenu de cette situation, les membres du syndicat/bureau considèrent qu'ils doivent auparavant prendre connaissance des statuts du CDIHMO que vous avez déposés en préfecture.

Après avoir pris connaissance de ces statuts il pourra être possible de présenter cette proposition en AGO pour un vote à la majorité simple. Nous considérons ce vote comme indispensable.

Nous tenions à vous faire part de la position de notre syndicat/bureau et restons dans l'attente de la communication des statuts de la CDIHMO, si vous le souhaitez nous sommes disposés à vous rencontrer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour les membres du syndicat/bureau de l'ASL La joie de vivre.

Le Pdt Martin

